

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

Délibération n°20211216\_02

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 4

= **VOTANTS : 53**

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ÉCONOMIE : permis d'aménager dans le cadre de l'extension de la ZAE des Coteaux à Vars**

Le jeudi 16 décembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 10/12/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - CHABAUTY James ROULAUD Jean-Jacques – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BONNET Franck – FAURE Sigrid – VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse – PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant  
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante  
DURAND Jean-Louis représenté par BOULNOIS Patrick - suppléant  
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Alain  
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique  
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian  
LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CHAMPALOUX Didier  
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques  
DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse  
CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse  
CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à COMBAUD Renaud

-----  
Absents excusés : PERRON Michelle - JEUNE Karine - TEILLET Anne – GOYAUD Philippe - SEVRIT Raymond - DANEDE Laurent

Absents non excusés : BORNE Bernard – FLAUD Yves - KAUD Pascal – CECCHIN Catherine– TEXIER Didier  
CHAUSSEPIED Pierre – HENTRY Jimmy – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : ÉCONOMIE : permis d'aménager dans le cadre de l'extension de la ZAE des Coteaux à Vars**

*Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales octroyant la compétence obligatoire « zones d'activités » aux communautés de communes,*

*Vu la délibération n°20191212\_03 de la Communauté de communes Cœur de Charente en date du 12 décembre 2019 approuvant ses statuts,*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 07 mai 2020 approuvant les statuts de la communauté de communes Cœur de Charente,*

*Vu la délibération n°20190523\_06 de la Communauté de communes en date du 23 mai 2019 approuvant la mise en application de la convention SRDEII avec la Région Nouvelle-Aquitaine,*

*Vu la circulaire 20210922 de la Préfète de la Charente relative aux demandes de dotations d'investissements de l'Etat pour l'exercice 2022,*

*Vu la volonté exprimée par le bureau communautaire le 8 novembre 2021 de présenter le dossier d'extension de la ZA de Vars au titre des dotations d'investissement de l'État pour l'exercice 2022,*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture précise que la zone d'activités de Vars est désormais entièrement commercialisée, la Communauté de communes n'est plus en mesure de répondre aux demandes des entreprises.

Il rappelle en outre que la Communauté de communes dispose de réserves foncières au sud de l'entreprise LIDL, constructibles mais non viabilisées.

Conformément à la décision du bureau, un géomètre expert a été mandaté pour déposer un permis d'aménager et ainsi prévoir la viabilisation ultérieure du secteur sud de la ZAE des Coteaux.

La Communauté de communes est actuellement en discussion avec 3 entreprises pour s'implanter sur la zone.

Monsieur le Vice-Président propose de concrétiser l'extension de la ZA des Coteaux pour répondre aux demandes des entreprises et propose de solliciter l'État au titre des dotations d'investissement pour l'exercice 2022. Par suite, il expose le plan de financement de l'opération :

DEPENSES		RECETTES		
	HT			
Travaux	280 000,00 €	ETAT (DETR/DSIL)	40%	119 404,00 €
Permis d'aménager	5 800,00 €	CDC maître d'ouvrage	60%	179 106,00 €
Bornage	5 210,00 €			
Maîtrise d'œuvre	7 500,00 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>298 510,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>298 510,00 €</b>

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le Président à réaliser l'extension de la ZA des Coteaux à Vars,
- **D'APPROUVER** le programme de travaux précité ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au titre de l'exercice 2022 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à créer un budget annexe assujetti à la TVA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les dotations d'investissements DETR/DSIL au titre des dotations 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

